

Woods s.e.n.c.r.l.
Avocats
2000, av. McGill College, bureau 1700
Montréal (Québec) H3A 3H3
T 514 982-4545 F 514 284-2046
www.boutiquelitige.com



Me Marie-Pier Cloutier
Ligne directe : 514 982-3346
Courriel : mpcloutier@woods.qc.ca

PAR COURRIEL ET SDÉ

Le 5 novembre 2021

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bur. 2.55
Montréal (QC)
H4Z 1A2

OBJET : Demande conjointe relative à la fixation de taux de rendement et de structures de capital – Phase 2
Notre dossier : 6764-1 **Dossier Régie : R-4156-2021 – Phase 2**

Chère Consoeur,

Au nom d'Énergir s.e.c., de Gazifère et d'Intragaz s.e.c. (collectivement, « **Demanderesses** »), nous déposons ce jour la *Demande conjointe relative à la fixation de taux de rendement et de structures de capital – Phase 2* (la « **Demande** ») pour le dossier mentionné en objet, ainsi que la preuve à son soutien. Parmi la preuve se retrouvent, entre autres, le rapport de consultant du groupe Aviseo Conseil (pièce ÉGI-3), tout comme deux rapports d'expertise du groupe Brattle (The Brattle Groupe Inc.), signés par la Dre Bente Villadsen (pièce ÉGI-1) et le Dr Toby Brown (pièce ÉGI-2). Les Demanderesses précisent qu'elles verront à déposer les demandes de reconnaissance de statut d'expert à l'intérieur des délais prévus au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, ou à l'intérieur des délais autrement fixés par la Régie.

La Demande est accompagnée des déclarations assermentées de madame Caroline Dallaire, Directrice, Réglementation et tarification chez Énergir, de monsieur Benoît Gratton, Directeur, Finances, Réglementation et Nouvelles initiatives chez Gazifère, et de monsieur Rock Marois, Président d'Intragaz.

Vous trouverez également attachées à la présente, la déclaration assermentée de Madame Barbara Levine, *General Counsel* pour The Brattle Group Inc., au soutien de la demande des Demanderesses pour l'émission d'une ordonnance de confidentialité en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* à l'égard des renseignements contenus aux annexes produites au soutien du rapport

d'expertise de Dre Villadsen (pièce ÉGI-1), lesquelles sont identifiées sous les cotes BV-5 à BV-11, BV-13 et BV-14, et déposées sous pli confidentiel.

Aux termes de sa décision D-2021-083 relative à la Phase 1 du présent dossier, la Régie a autorisé la mise en place d'un compte de frais reportés (« CFR ») pour chaque Demanderesse afin que celles-ci puissent engager les dépenses nécessaires à la préparation de l'examen au mérite.

À l'occasion de cette décision, la Régie a demandé que soit déposée, par chaque Demanderesse, la prévision la plus récente des coûts à être comptabilisés au CFR, par composante, incluant les honoraires des experts.

De manière générale, Énergir s.e.c. projette comptabiliser à son CFR un montant approximatif total qui pourrait se chiffrer entre 533 577\$ et 585 990\$. Quant à Gazifère et à Intragaz s.e.c., ces montants totaux projetés pourraient se chiffrer entre 118 152\$ et 133 856\$ et 118 432\$ et 136 280\$, respectivement. Un tableau explicatif des composantes (honoraires d'experts/consultant, traduction et interprétation, honoraires juridiques) qui justifient ces montants, et ce, à compter du 30 juin 2021, est joint à la présente. Étant donné l'incertitude qui subsiste quant à la durée de l'audition relative à la Phase 2, les Demanderesses soumettent une prévision de coûts pour une durée éventuelle de 5 jours d'audition, et une autre prévision pour une durée éventuelle de 8 jours d'audition. Les Demanderesses soulignent que les montants ainsi soumis constituent des estimations et sont sujets à ajustement en fonction de l'évolution du dossier, de la complexité des enjeux qui y seront soulevés et d'autres facteurs présentement inconnus pouvant avoir un impact sur son déroulement.

Finalement et tel que demandé par la Régie dans sa décision D-2021-083, les Demanderesses joignent à la présente un tableau qui présente les frais d'experts encourus dans le cadre des derniers dossiers relatifs à la fixation du taux de rendement de chacune des Demanderesses.

Nous demeurons disponibles pour répondre aux questions de la Régie suivant le dépôt de la présente lettre et des documents qui composent le dossier conjoint des Demanderesses dans le cadre de la Phase 2 de cette instance.

Prévisions des coûts par composante à être porté au CFR de chacune des Demanderesses				
5 jours				
Composante	Énergir	Intragaz	Gazifère	Total
Honoraires d'experts	316 503 \$	11 975 \$	17 004 \$	345 481 \$
Traduction et interprétation	12 074 \$	457 \$	649 \$	13 180 \$
Honoraire juridiques	205 000 \$	106 000 \$	100 500 \$	411 500 \$
Total	533 577 \$	118 432 \$	118 152 \$	770 161 \$
8 jours				
Composante	Énergir	Intragaz	Gazifère	Total
Honoraires d'experts	335 342 \$	12 688 \$	18 016 \$	366 046 \$
Traduction et interprétation	15 647 \$	592 \$	841 \$	17 080 \$
Honoraire juridiques	235 000 \$	123 000 \$	115 000 \$	473 000 \$
Total	585 990 \$	136 280 \$	133 856 \$	856 126 \$

Frais d'experts encourus dans le cadre des derniers dossiers relatifs à la fixation du taux de rendement de chacune des Demanderesses				
Gazifère	Coût (USD)	Année	Coût (CAD)	Coût indexé à l'inflation (CAD 2021)
Énergir	98 042 \$	2 011	97 062 \$ (Réel)	115 681 \$
Gazifère		2 010	152 782 \$ (Estimé)	187 404 \$

Intragaz		2 013	204 000 \$ (Estimé)	237 391 \$
Total			453 844 \$	540 475 \$

Veillez agréer, Chère Consœur, nos meilleures salutations.

Woods s.e.n.c.r.l.

Pour Énergir, s.e.c.



Marie-Pier Cloutier

Miller Thomson s.e.n.c.r.l.

Pour Gazifère et Intragaz, s.e.c.



Adina-Cristina Georgescu

MPC/lc

ACG/

p.j. : Déclarations assermentées de madame Caroline Dallaire, de monsieur Benoît Gratton, de monsieur Rock Marois et de Madame Barbara Levine, General Counsel pour The Brattle Group Inc
Demande conjointe relative à la fixation de taux de rendement et de structures de capital – Phase 2 et ses pièces.

c.c. : Mes Patrick Ouellet et Eric Bédard – Énergir s.e.c.
Me Paule Hamelin – ACIG
Me Steve Cadrin – AHQ-ARQ
Me André Turmel – FCEI
Me Éric David - OC